



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 18 janvier 2022]**

Date de la convocation

12 janvier 2022

Date d'affichage

19 janvier 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Pierre TRANIER, Martine VIOLETTE, Arnaud ELGOYHEN, Jean-Marc AGUERRE

**Absents** : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

**N° 015/ 2022**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Conclusion d'un contrat de prêt à usage Commune/Association LOU MERCAT**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire du bâtiment situé au 1 avenue du Maréchal Juin et 7 rue Marcellin Berthelot et qu'il est occupé depuis de nombreuses années par l'association LOU MERCAT - épicerie sociale.

Après avoir reçu en 2016 l'agrément de la caisse d'allocations familiale pour devenir un « Espace de vie sociale », l'association s'est engagée dans une démarche visant à lui permettre d'obtenir le statut de « Centre social ».

Afin de mener à bien cette évolution vers un équipement de proximité ouvert à l'ensemble des habitants et offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale, l'association va engager d'importants travaux au sein dudit local mis à disposition par la Commune.

A cet effet, et dans le cadre du dispositif France Relance, elle a obtenu une subvention de l'Etat de 265 906 € pour effectuer les travaux en question.

En vue d'officialiser le prêt à titre gratuit de ces locaux, et conformément aux dispositions des articles 1875 et suivants du Code Civil, il est proposé de conclure un contrat de prêt à usage (ci-annexé), pour une durée de cinq ans, entre la Commune et l'association LOU MERCAT, siège social 1 avenue Maréchal Juin à Gaillac, concernant la parcelle suivante :

Adresse du local	Références cadastrales	Nature	Contenance
1 avenue du Maréchal Juin et 7 rue Marcellin Berthelot	ND 98	bureaux associatifs	37 m <sup>2</sup>
		épicerie sociale	244 m <sup>2</sup>

1 annexe

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le contrat de prêt à usage entre la Commune et l'association LOU MERCAT annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ledit contrat de prêt à usage et toute pièce nécessaire relative à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 19 janvier 2022**